REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **05 novembre 2015**

Compte rendu affiché le **12 novembre 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **30 octobre 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Yvan MARGUE**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine BERTIN à Matthieu FISCHER, Régis DUVERT à Stéphane GOMEZ, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI, Nawelle CHHIB à Nordine GASMI.

Membres absents excusés : **Bernard GENIN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Objet :

15.11.0399
Attribution d'une subvention à l'ADES (Association Départementale d'Education pour la Santé) gestionnaire de la Médiation santé sur la ville de Vaulx-en-Velin

PRÉFECTURE du RHONE
Reçu le 10 NOV. 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 7

RAPPORT DE MONSIEUR MARGUE

Mesdames, Messieurs,

La médiation santé consiste à proposer des permanences aux habitants sur la question de santé, elle existe depuis de nombreuses années sur le territoire de Vaulx-en-Velin, permettant l'accès aux « droits et à la santé » des populations les plus démunies.

Cette initiative, actuellement portée dans le cadre de la politique de la ville, a été conduite par des habitantes des quartiers dites « adultes relais », afin de faciliter la venue de personnes éloignées des systèmes d'information et du soin.

Initialement, c'est la Mutualité Française du Rhône qui gérait cette action avant d'aborder l'accès aux droits, s'occupait de la mise en place de la couverture sociale et de la complémentaire santé.

Le constat :

En 2010, la FRAES (Fédération Rhône-Alpes d'Education pour la Santé) et le CRIPS (Centre Régional Information Prévention du Sida) ont élaboré un document intitulé : "La médiation santé : un outil pour l'accès à la santé ? " dans lequel la médiation en santé pouvait être ainsi définie :

" *interface de proximité pour faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, assurée auprès d'un public par une personne de confiance, issue de ce public ou proche de lui, compétente et formée à cette fonction d'information, d'orientation et d'accompagnement. Le médiateur santé crée du lien entre l'offre de santé et une population qui éprouve des difficultés à y accéder.*"

Avec la montée en puissance de la précarité, un décalage de plus en plus grand s'est créé avec des publics présentant des difficultés à s'adapter à un système devenu trop complexe et qui ont besoin d'un accompagnement personnalisé et renforcé.

L'enjeu est désormais de faire s'exprimer des besoins qui ne se manifestent plus spontanément, « d'aller vers » des bénéficiaires potentiels ou même de « rendre visibles » des personnes qui ne demandent rien par ignorance de leurs droits.

L'objectif du dispositif dépasse ainsi le simple accès aux droits pour devenir l'accès à la santé, à la prévention, aux dépistages et aux soins de personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La mise en œuvre :

Initiée à l'origine par la commune de Vaulx-en-Velin, la médiation santé se développe aujourd'hui en multi-sites : Meyzieu, Décines-Charpieu, Bron, Vénissieux, St Fons…

Depuis le 1er juin, elle est gérée par l'Association Départementale d'Education pour la Santé (ADES) grâce à l'action de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes-Auvergne.

Pour que ces permanences couvrent l'ensemble du territoire de la ville de Vaulx-en-Velin, et qu'elles s'adressent au plus grand nombre, il a été convenu avec l'ADES de les implanter dans les trois Centres Sociaux, qui ont donné leur accord :

- Le mercredi de 9 h à 11 h 30 au Centre Social J. et J. Peyri dans le Sud
- Le mercredi de 14 h à 16 h 30 au Centre Social G. Lévy à la Grappinière
- Le vendredi de 14 h à 16 h 30 au centre social du Grand Vire au centre-ville

Les objectifs spécifiques de ces permanences sont les suivants :

- Faciliter le recours au droit commun et au système de santé des populations en situation d'exclusion ou de précarité,
- Contribuer à l'autonomisation des usagers en difficulté dans leurs démarches de santé,
- Mobiliser les habitants sur des actions individuelles ou collectives en prévention et éducation pour la santé mises en œuvre sur la ville.

Quelques éléments de bilan pour la période de janvier à mai 2015 :

120 personnes ont été reçues lors de ces permanences, dont 40 âgées de moins de 26 ans, 29 âgées de 27 à 59 ans et 51 de plus de 60 ans avec une moyenne de 70 % habitants des quartiers prioritaires politique de la ville.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces permanences d'accès aux droits et aux soins, je vous propose :

➢ D'attribuer à l'ADES, gestionnaire de la médiation santé, mandatée par l'ARS, une subvention d'un montant de 8 250 € pour l'année 2015 correspondant à une intervention de 3 demi-journées ;

➢ De dire que les crédits sont prévus au budget 2015 crédits réservés, ligne 6514.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

➢ Attribue à l'ADES, gestionnaire de la médiation santé, mandatée par l'ARS, une subvention d'un montant de 8 250 € pour l'année 2015 correspondant à une intervention de 3 demi-journées ;

➢ Dit que les crédits sont prévus au budget 2015 crédits réservés, ligne 6514.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY